AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-3-74 731307

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74
(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)
Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux — C. C. P. RENNES 9404-94
280, rue de Fougères, 35000 RENNES

ABONNEMENT ANNUEL
30 F

BULLETIN N° 4 — 26 MARS 1974

TAVELURE DU POMMIER

De nombreuses variétés ont atteint les stades sensibles C et C3. En conséquence, malgré les risques faibles de contamination, nous recommandons d'intervenir dans les vergers où les bourgeons laissent apparaître des organes verts.

TAVELURE DU POIRIER

Maintenir la protection recommandée dans le bulletin du 5 mars car les risques de contamination vont augmenter au cours des prochaines semaines.

OIGNON

Mouche : La lutte préventive contre cet insecte peut être réalisée en traitant le sol, les semences ou les plants avec les produits et aux doses indiquées dans le tableau ci-après :

Matières actives	Noms commerciaux (Traitements)	Sol — Dose m.a. en g/are	Semence — Dose m.a. en g/kg — graines	Semence — Dose m.a. en g/kg — bulbilles	Plants — Dose m.a. en g/10 l d'eau
Carbophénothion	Remadion MG 5	60 G*			
Chlorfenvinphos	Birlane, Sapecron, Psilatox	50 G ou P*			
Chlorpyriphos	Dursban 5 G	60 G			
Diazinon	Basudine 10 G	80 G			
Diéthion	Hylémox granulé ou poudre, Rhodocide, Kilspide	60 G ou P	60	6	60 (Hylémox)
Dichlofenthion	Tri VC 13 granulés, Elgémouche Vilmorin Ver des légumes	60 G			
Fonofos	Oclo, Dyfonate 5 G ou 10 CE	20 G ou P			
Trichloronate	Phytosol	25 G ou P	40	4	25

* G = granulés . P = pulvérisation

P. 467

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

ORGE DE PRINTEMPS

Lutte contre les graminées adventices : Cette année, deux nouvelles spécialités permettent de lutter contre la folle-avoine : Néobyne et Barnon.

Les possibilités offertes sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Produit commercial et dose/ha	Composition	Utilisation	Efficacité sur
AVADEX BW liquide 3,5 l	Triallate 40 %	Pré-semis incorporé	Folle-avoine, Ray-grass, Vulpin, Paturin
CARYNE 4 l	Barbane 12,5 %	Majorité des folles avoines au stade 2 feuilles	folle-avoine
NEOBYNE 4 l	Barbane 9,4 % + MCPP 17,7 % + MCPB 17,7 %	- idem -	Folle-avoine et dicotylédones
BARNON 5 l	Flufenprop-isopropyl 20 %	Au redressement de l'orge (à utiliser seul)	Folle-avoine

Charbons : La carboxine est la seule matière active qui permet actuellement de lutter contre les deux charbons de l'orge. Elle s'utilise en traitement des semences. Elle est commercialisée uniquement sous forme de mélanges dont les noms sont les suivants :

- Orgéatrix ECO (Lindane + Carboxime + Manèbe)
- Quinolate V 4X triple (Lindane + Carboxine + Oxyquinoléate de cuivre + Anthraquinone)
- Quinolate V 4X semences (Carboxine + Oxyquinoléate de cuivre)
- Tiraxine (Carboxine + Thirame)

Le Quinolate V 4X triple assure une protection à la fois contre les corbeaux, les insectes ravageurs des semis et les maladies transmises par les semences.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. PAITIER et G. CHARPENTIER

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bretagne",

J. DELOUSTAL.

Dernière note : Bulletin n° 3 du 5 mars 1974

Pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente au 1er Janvier 1974

utilisables contre les ennemis des cultures mentionnés ci-dessous

LISTES ÉTABLIES PAR LE SERVICE CENTRAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

LES PESTICIDES HOMOLOGUES sont suivis de leur dose d'emploi exprimée, sauf indications contraires en grammes de matière active par hectolitre d'eau. En ce qui concerne les poudrages, les doses sont indiquées, en grammes de matière active par hectare, pour les cultures annuelles seulement.

LES PESTICIDES EN AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE sont précédés d'un astérisque.

A. - ARBRES FRUITIERS

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Anthonome du pommier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Anthonome du poirier :

lindane : 12 g
méthoxychlore : 100 g

Carpocapse des pommes et des poires :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 75 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 30 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 50 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 50 g
* formétanate
formothion : 50 g
malathion : 75 g
méthoxychlore : 125 g
méthidathion : 30 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosmet : 50 g
phosphamidon : 40 g
* tétrachlorvinphos

Tordeuse orientale du pêcher :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbaryl : 120 g
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
méthidathion : 40 g
mévinphos : 50 g
parathion éthyl et méthyl : 25 g
phosalone : 60 g

Pucerons :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
* dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
diméthoate : 30 g
* dioxacarbe (puceron vert du pêcher)
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 10 g
lindane : 30 g
malathion : 75 g
* métamidophos
méthidathion : 30 g
méthomyl : 50 g
mévinphos : 50 g
* monocrotophos (puceron vert du pommier)
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
phosalone : 60 g
phosphamidon : 20 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
* thiométon
vamidothion : 50 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
dialifor 75 g
diazinon : 25 g
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 30 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
ométhoate : 60 g
oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dérivé du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 37,5 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
chlorfénéthol + chlorfensulfide : 37,5 g + 37,5 g
* chlorphénamidine + formétanate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* fénazaflor
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche méditerranéenne des fruits :

diéthyldiphényldichloréthane : 175 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 37,5 g
malathion : 100 g
méthoxychlore : 250 g
trichlorfon : 100 g

Mouche de la cerise :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
fenthion : 50 g
formothion : 50 g
* malathion
oléoparathions : 20 g

Mouche de l'olive :

diazinon : 30 g
diméthoate : 30 g
* fenthion
formothion : 40 g
phosphamidon : 30 g

P 468

2. — MALADIES

Tavelures :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre, oxyde cuivreux : 250 g de cuivre métal (dose maximum)
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

* bénomyl
captafol : 100 g
captane : 150 g
carbatène : 200 g
* carbendazim
dichlone : 50 g
dithianon : 50 g
doguadine : 70 g
folpel : 100 g
mancozèbe : 160 g

manèbe : 160 g
* méthylthiophanate
oxyquinoléate de cuivre : 80 g
propinèbe : 200 g
soufres micronisés : 600 g de soufre (dose max.)
thirame : 200 g
zinèbe : 200 g
zirame : 180 g

association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Oïdiums :

* benomyl
binapacryl : 50 g
bouillie sulfocalcique : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
drazoxolon : 40 g
* méthylthiophanate
soufres fluents en poudrage
soufres dispersés : 600 g de soufre pur (dose maximum)
soufres micronisés : 600 g de soufre pur (dose maximum)

Cloque du pêcher :

bouillies bordelaise et bourguignonne, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux, sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 250 g
ferbame : 175 g

thirame : 175 g
zirame : 175 g

association de zirame et de cuivre : dose homologuée pour chaque spécialité commerciale

3. — TRAITEMENT D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

colorants nitrés : 600 g
dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques : 5 l d'huile réelle
* huile d'anthracène + fluénétil + huile minérale
huiles de pétrole : 2,5 l à 3 l d'huile réelle
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC
oléomalathion : 1 l d'huile réelle + 300 g de malathion
oléoparathions : 1,25 l d'huile réelle + 45 g de parathion
association d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés, association d'huiles anthracéniques et d'huiles de pétrole, association d'huiles anthracéniques, d'huiles de pétrole et de colorants nitrés : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Remarque : Sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié

B. - VIGNE

1. — RAVAGEURS ANIMAUX

Tordeuses de la grappe :

* acéphate
azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbaryl : 120 g
carbaryl : en poudrage
dialifor : 75 g
diazinon : 25 g
diazinon : en poudrage
* dichlorvos
fénitrothion : 50 g
malathion : 75 g
malathion : en poudrage
méthomyl : 37,5 g
méthidathion : 30 g

mévinphos : 50 g
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathion éthyl et méthyl : en poudrage
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
* tétrachlorvinphos

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 30 g
* dialifor
diazinon : 25 g
diéthion : 75 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
parathion éthyl : 25 g

parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
phosalone : en poudrage
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
* monocrotophos

oxydéméton méthyl : 25 g
vamidothion : 50 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g

tétradifon : 16 g
* tétrasul

composés halogénés

* bromopropylate
dicofol : 50 g

dicofol : en poudrage

quinoxaline

thioquinox : 37,5 g

formamidine

* chlorphénamidine

divers

* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain
chlorfénéthol + chlorfensulfide 37,5 g + 37,5 g

2. — MALADIES

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
captafol : 120 g
captane : 175 g
carbatène : 300 g (raisin de table)

dichlofluanide : 125 g
folpel : 150 g
folpel : en poudrage
* mancopper

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de métiram-zinc et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

hydroxyde de cuivre, mancozèbe, manèbe, oxychlorure de cuivre, sulfate basique de cuivre en traitements complémentaires du mildiou de la grappe en poudrage

Black-rot :

bouillies bordelaise et bourguignonne, sulfate basique de cuivre, oxychlorure de cuivre, oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal

captafol : 180 g
captane : 175 g
dichlofluanide : 250 g
folpel : 175 g

mancozèbe : 280 g
manèbe : 280 g
propinèbe : 280 g
zinèbe : 250 g

association de carbatène et de cuivre, * association de dichlofluanide et de cuivre, association de folpel et de cuivre, association de mancozèbe et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale

Pourriture grise :

* bénomyl
* captane
* carbendazim
* dichlofluanide
* folpel (pulvérisation et poudrage)
* méthylthiophanate
* thirame

Oïdium :

* bénomyl
* dichlofluanide

dinocap : 30 g
dinocap : en poudrage
* méthylthiophonate

soufres dispersés : 1 000 g de soufre pur
soufres micronisés : 1 000 g de soufre pur
soufres mouillables ordinaires (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls) : 2 000 g de soufre pur
soufres : en poudrage

3. — TRAITEMENT D'HIVER DE LA VIGNE

Cochenilles :

dinoterbe : 600 g
huiles anthracéniques, huiles jaunes, oléomalathion, oléoparathions : voir les doses homologuées pour le traitement d'hiver des arbres fruitiers

Excoriose :

arsénite de soude : 625 g d'arsenic
colorants nitrés : 600 g
huiles jaunes : 1,5 l à 2 l d'huile réelle + 100 à 150 g de DNOC

Esca :

arsénite de soude : 1 250 g d'arsenic

C. - POMME DE TERRE

Doryphore :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g

carbaryl : 75 g
carbaryl : 1 000 g en poudrage
chlorfenvinphos : 25 g
* dioxacarb

endosulfan : 35 g
endosulfan : 600 g en poudrage
lindane : 8 g
lindane : 100 g en poudrage

méthidathion : 30 g
méthiocarbe : 100 g
phosalone : 60 g
phosalone : 800 g en poudrage
phosmet : 50 g
phosphamidon : 30 g
promécarbe : 75 g
roténone : 10 g
roténone : 100 g en poudrage

toxaphène et polychlorocamphane : 150 g
toxaphène et polychlorocamphane : 1 500 g en poudrage

Mildiou :

bouillies bordelaise et bourguignonne : 500 g de cuivre métal
captafol : 160 g
chlorothalonil : 150 g
folpel : 150 g
mancozèbe : 160 g
manèbe : 160 g
métirame-zinc : 200 g
oxychlorure de cuivre : 500 g de cuivre métal
oxychlorure de cuivre : en poudrage
oxyde cuivreux : 500 g de cuivre métal
oxyde cuivreux : en poudrage
propinèbe : 200 g
sulfate basique de cuivre : 500 g de cuivre métal
sulfate basique de cuivre : en poudrage
zinèbe : 200 g
association de carbatène et de cuivre, * association de folpel et de cuivre, association de manèbe et de cuivre, association de propinèbe et de cuivre, association de zinèbe et de cuivre, association de zirame et de cuivre : doses homologuées pour chaque spécialité commerciale
mancozèbe, manèbe (spécialités à 6 % de matière active minimum) : 1 800 g en traitements complémentaires en poudrage

D. - COLZA

(en grammes de matière active à l'ha)

Petite altise du colza :

endosulfan : 150 g en pulvérisation
200 g en poudrage
lindane : 120 g en pulvérisation
160 g en poudrage
malathion : 500 g en pulvérisation
700 g en poudrage
méthidathion : 200 g en pulvérisation
parathions : 130 g en pulvérisation
180 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 1 700 g en pulvérisation
2 300 g en poudrage

Grosse altise, méligèthe :

endosulfan : 250 g en pulvérisation
300 g en poudrage
lindane : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
malathion : 700 g en pulvérisation
900 g en poudrage
méthidathion : 250 g en pulvérisation
parathions : 200 g en pulvérisation
275 g en poudrage
phosalone : 1 000 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 2 250 g en pulvérisation
3 000 g en poudrage

Charançon des tiges :

endosulfan : 400 g en pulvérisation
500 g en poudrage
lindane : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
méthidathion : 300 g en pulvérisation
parathions : 300 g en pulvérisation
400 g en poudrage
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

Charançon des siliques :

endosulfan : 600 g en pulvérisation
800 g en poudrage
lindane : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
méthidathion : 500 g en pulvérisation
parathions : 500 g en pulvérisation
600 g en poudrage
phosalone : 1 200 g en pulvérisation
toxaphène et polychlorocamphane : 4 000 g en pulvérisation
5 000 g en poudrage

E. - BETTERAVE

(en grammes de matière active à l'ha)

Pucerons :

* aldicarbe (traitement du sol)
* carbofuran (traitement du sol)
* dialifor
diméthoate : 500 g
disulfoton : 1 000 g (granulés dans la raie du semis)
formothion : 500 g
isolane : 200 g
lindane : 300 g
mévinphos : 350 g
oxydéméton méthyl : 200 g
parathion éthyl : 200 g
parathion méthyl : 300 g
* phorate (traitement du sol)
phosphamidon : 300 g
vamidothion : 500 g

Mouche de la betterave :

* acéphate
* aldicarbe (traitement du sol)
azinphos éthyl et méthyl : 250 g
* carbofuran (traitement du sol)
diazinon : 150 g
diméthoate : 250 g
fenthion : 500 g
* formétanate
formothion : 250 g
lindane : 300 g
mévinphos : 350 g
parathions : 150 g
* phorate (traitement du sol)
phosalone : 500 g
phosphamidon : 200 g
* thiométon
toxaphène : 1 500 g
trichlorfon : 300 g

F. - MAIS

(en grammes de matière active à l'ha)

Pyrale :

* bacillus thuringiensis
D D T (granulés) : 1 500 g
* fénitrothion
* parathion
* tétrachlorvinphos

G. - CULTURES LÉGUMIÈRES

Pucerons :

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
bromophos : 50 g
carbophénothion : 45 g
diazinon : 25 g
diazinon : 350 g en poudrage
dichlorvos : 100 g
diéthion : 75 g
diméthoate : 30 g
endosulfan : 60 g
fénitrothion : 50 g
fenthion : 75 g
formothion : 40 g
isolane : 6 g
lindane : 30 g
lindane : 400 g en poudrage
malathion : 75 g
malathion : 1 000 g en poudrage
* méthidathion
méthomyl : 30 g
mévinphos : 35 g
naled : 100 g
nichlorfos : 50 g
nicotine : 150 g
* ométhoate
parathion éthyl : 20 g
parathion méthyl : 30 g
parathions : 250 g en poudrage
phosalone : 60 g
pirimicarbe : 37,5 g
prothoate : 30 g
pyréthrines synergisées : 12 g
roténone : 20 g

Acariens (1) :

esters phosphoriques de contact

azinphos éthyl et méthyl : 40 g
carbophénothion : 45 g
diazinon : 25 g
diazinon : 360 g en poudrage
diéthion : 100 g
malathion : 75 g
méthidathion : 40 g
naled : 100 g
parathion éthyl : 25 g
parathion méthyl : 30 g
phenkapton : 20 g
phosalone : 60 g
prothoate : 30 g

esters phosphoriques systémiques

diméthoate : 30 g
formothion : 40 g
mévinphos : 35 g

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorbenside : 50 g
chlorofénizon : 50 g
fénizon : 50 g
* propargil
tétradifon : 16 g
tétrasul : 40 g

composés halogénés

dicofol : 50 g
dicofol : 700 g en poudrage

dérivés du benzène

binapacryl : 50 g

quinoxaline

chinométhionate : 12,5 g
thioquinox : 40 g

formamidine

chlorphénamidine : 50 g

divers

* benzomate
dioxathion + fénizon : 25 g + 50 g
* hydroxyde de tricyclohexylétain

Mouche de l'asperge :

(aspergeraies en voie d'établissement)

diazinon : 30 g
diméthoate : 50 g
formothion : 50 g

Mouche de l'endive :

diméthoate : 30 g
formothion : 37,5 g

Mouche de l'oignon :

carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5000 g/ha
diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
diéthion (traitement des semences) : 60 g/kg
dichlofenthion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
* fonofos
trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha
trichloronate (traitement des semences) : 40 g/kg

Mouche de la carotte :

carbophénothion (traitement du sol — granulés) : 6 000 g/ha
chlorfenvinphos (traitement du sol — pulvérisation et granulés) : 5 000 g/ha
diazinon (traitement du sol — granulés) : 8 000 g/ha
diéthion (traitement du sol — granulés) : 5 000 g/ha
dichlofenthion (traitement du sol) : 6 000 g/ha
* fonofos (traitement du sol)
trichloronate (traitement du sol — granulés et pulvérisation) : 2 500 g/ha

Oïdiums :

* bénomyl
chinométhionate : 7,5 g
dinocap : 25 g
dinocap : en poudrage
* drazoxolon
* méthylthiophanate
* méthyrimol
soufres fluents (poudrage)
soufre micronisé : 600 g de soufre pur (dose maximum)
* thiophanate

(1) Les acaricides ont été divisés en groupes chimiques, pour permettre aux utilisateurs de varier leur choix, afin d'éviter d'éventuels phénomènes d'accoutumance.

N.-B. — Cette note devra être soigneusement conservée, les avis s'y reporteront fréquemment au cours de l'année

---

*Imprimerie des Stations d'Avertissements Agricoles - * Nos Paritaires 477 AD, 478 AD et 523 AD à 536 AD.*

FRANLY - 14685

Directeur-Gérant : L. BOUYX